CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 juin 2021 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan (procuration de SEIGLE Philippe) - COZ Loïc - FINAND Françoise (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - BRUCHON Dominique (procuration de BOUVERET Maryse) - SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine (procuration de POIPY Lionel) - CAIZERGUES Claire - ANTUNES Nathalie -
PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric - DELUCHI Franck (procuration de ARMANDO Pierre-Louis)

Absents (excusés) : ARMANDO Pierre-Louis – DEZARNAUD Sylvie – BOUVERET Maryse – POIPY Lionel - SEIGLE Philippe

Secrétaire de séance : COZ Loïc

POINT N°1 : DECISION DE SEANCE A HUIS CLOS

Vu l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, et sur proposition du Maire,
Considérant que la salle de la mairie ne permet pas l'application des mesures de distanciation prescrites dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 , et ne permet pas d'accueillir le public en nombre,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide que la séance du conseil municipal se tiendra à huis clos

POINT N°2 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclarations préalables

- Abri de voiture côté Nord, isolation et pose de volets roulants

Parcelle concernée : section AH N°87
382, route de Pisieu
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France. Mme Antunes ne prend pas part aux débats.

- Isolation extérieure et changement de fenêtres

Parcelle concernée : section AD N°431
707, montée de l'embranchement
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Reprise d'un mur de clôture rue des terreaux

Parcelle concernée : section AD N°142
21, rue du bourg vieux
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Remplacement d'une haie par un mur de clôture

Parcelle concernée : section AH N°195
416, chemin de la Perlande
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
Le mur devra être enduit et d'une teinte identique à l'habitation

- Création de sanitaires publics

Parcelle concernée : section AD N°215
Rue des terreaux
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Reconstruction d'un mur

Parcelle concernée : section AK N°163
Route des écoliers
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

- Reprise de maçonnerie et crépis

Parcelles concernées : section AK N°187, N°38, N°185
60, chemin du suret
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

2° Permis de construire

- Fermeture d'un abri existant

Parcelles concernées : section AD N°42, N°43, N°44, N°45
69 rue des fromentaux
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
La dépassée de toit sur le domaine public sera conservée.

- Réfection de la couverture, des enduits en façade Nord et Est, remontage partiel d'un mur

Parcelles concernées : section AH N°225, N°99
780 route de Pisieu
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

3° Déclaration d'intention d'aliéner

- Parcelle concernée : section AM N°406p

808, rue du loup
La commune n'est pas intéressée par cette parcelle et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

- Parcelles concernées : section AD N°419, N°422

159, route de Pisieu
La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

- Parcelle concernée : section AH N°300

234, impasse de la dijonnière
La commune n'est pas intéressée par cette parcelle et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

1° Ecole

- Nouveau point sur l'organisation mise en place suite à l'absence de personnel en congé maladie.

2° Service technique

- Confirmation du renfort saisonnier à partir du 14 juin
- Confirmation du stage de 4ème, pendant une semaine avec une durée hebdomadaire de 32 heures.

3° Secrétariat de mairie

- A partir du mois de juillet, le secrétariat de mairie sera ouvert

Le lundi : de 14 H à 16 H 30
Le mercredi : de 14 h à 16 h 30
Le vendredi : de 8 h 30 à 11 h
Le 1er et le 3ème samedi : de 9 h à 12 h
Fermeture le mardi et le jeudi

POINT N°4 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commission poursuit son travail et a déterminé les responsables

- Du poste de commandement communal
- De la cellule communication
- De la cellule sécurité
- De la cellule des moyens nécessaires et de la logistique
- De la cellule assistance des populations

Une première présentation détaillée sera faite au conseil municipal en principe lors du premier conseil de septembre.

La population sera pleinement associée à ce plan communal de sauvegarde, suivant les compétences de chacun, car en cas de problème, la mobilisation de tous sera nécessaire.

Une réunion publique sera programmée en temps voulu.

A noter que de nombreux habitants n'ont pas récupéré leur dotation en cachets d'iode. Il est rappelé qu'ils peuvent le faire gratuitement auprès de la pharmacie de Jarcieu en présentant un justificatif de domicile.

POINT N°5 : PLUi – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

- Le maire informe de l'obligation de la prescription d'un PLUi, dans les 5 ans suivant la fusion des communautés de communes, qui a conduit à la création de la communauté de communes entre Bièvre et Rhône, soit avant 2024. Il présente les étapes de la mise en place de ce PLUi.
- La gouvernance est encore en construction pour bien définir le rôle et la place du bureau communautaire, de la conférence des maires, du conseil communautaire et

des conseils municipaux des 37 communes qui auront aussi un rôle clé. Un COPIL est envisagé afin de valider les étapes importantes et être en cohérence avec le futur projet de territoire.

- Ce travail sera réalisé prioritairement par la commission PLUi de l'intercommunalité. Chaque commission intercommunale sera consultée sur sa thématique.
- Une délibération des communes sera nécessaire fin septembre, début octobre pour lancer la prescription du PLUi.

Rétroplanning prévu :

1) Prescription en septembre octobre 2021
2) Diagnostic
3) PADD : projet d'aménagement et de développement durable
4) OAP : orientations d'aménagement
5) Rédaction du règlement
6) Arrêt du PLUi en 2026
7) Enquête publique : durée 6 mois
8) Approbation du PLUi : estimée à fin juin 2027

POINT N°6 : RESEAUX

1° Voirie

- Un point est fait sur les travaux réalisés par le syndicat intercommunal de voirie, en particulier le fauchage qui est en cours sur les voiries intercommunales.
- Des devis seront demandés pour la réfection de la route du stade, entre la route des écoliers et le chemin ferras.
- L'entreprise MARCHAND a été relancée pour la réfection du caniveau avec grille au bas de la mairie.
- Un état des arbres morts en bordure de voirie va être fait, car certains menacent de tomber sur les routes.
- Plusieurs problèmes de sécurité ont été abordés.

A la sortie de la zone d'activités : 2 accidents se sont produits récemment
Route de Pact : La sortie de leur propriété s'avère dangereuse pour plusieurs riverains.
Chemin de la préatière : il faudrait modifier la sortie sur la route de Pact

- Les travaux de rebouchage des trous sur la voirie et de goudronnage doivent débuter très prochainement.

2° Réseau fibre

- Certains foyers rencontrent des difficultés pour être branchés à la fibre (chambre de tirage non trouvée ou bouchée, etc…)

3° Electricité

- Une proposition a été faite par le TE38 dans le cadre du programme enfouissement intempéries. Elle permettrait la suppression de pylônes et poteaux à l'entrée du bourg de Revel et le remplacement du transformateur. Seul l'enfouissement du réseau télécom resterait à la charge de la commune, soit 44.197 €. Cette proposition va être étudiée.

POINT N°7 : COMMUNICATION

1° Page wikipédia de la commune

- Elle a suscité de bons retours de la part des habitants. Il est prévu de compléter et élargir les rubriques.

2° Stage de Laura Simian

- Le bilan de ce stage est tout à fait positif et a permis de créer du lien entre de nombreuses personnes.

3° Facebook

- Le site facebook est en place et il faudra maintenant l'alimenter régulièrement sur les thèmes culture-patrimoine-tourisme.

4° RTI

- Des problèmes de distribution par la poste ont été constatés et également des problèmes de facturation. Un RDV doit être pris avec le service commercial.

5° Site internet

- Diverses adaptations sont envisagées.

6° Politeia

- Les personnes qui alimentent cette application veilleront au bornage des dates de parution.

7° Affichage public

- Le panneau d'affichage officiel de la mairie sera réinstallé place des terreaux.
- Le panneau d'affichage public qui était près du lavoir sera aussi remis en place mais sur un support désolidarisé du mur.

POINT N°8 : CADRE DE VIE

1° Illuminations

- Les places seront illuminées en priorité pour les fêtes de Noël. Des compléments sont en réflexion.

POINT N°9 : ANIMATION

- La population sera invitée à partager un moment de convivialité le 8 décembre, à partir de 18 h 30 au bourg de Tourdan. Une petite animation est prévue.
- La cérémonie des voeux du maire sera reconduite en 2022 et organisée comme d'habitude au foyer rural.
- Une réunion est prévue avec les associations communales le 24 juin, pour reprendre contact après la période de restrictions liées à la COVID 19.
- Les journées européennes du patrimoine se dérouleront les 18 et 19 septembre 2021. Une exposition est prévue sur le thème des femmes et l'agriculture. La plaque du parc Rosset-Bressand sera inaugurée le dimanche matin
- Le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet à l'occasion de la fête du football, avec si cela est possible, un repas et l'ouverture d'une buvette.

- Une soirée cinéma en plein air se déroulera au stade le 6 juillet, avec la présentation du film « l'aventure des marguerite »
- Il est prévu des animations à l'occasion du marché hebdomadaire.
- Une soirée «concert - guinguette » est aussi envisagée au parc Rosset-Bressand le 21 août avec un groupe musical en partenariat avec le comité des fêtes.

POINT N°10 : LOGEMENTS

1° Logements rue du Billier

- Suite à la dénonciation de la convention avec l'Etat, il convient de refaire les baux des locataires qui occupent les logements rue du billier.

POINT N°11 : DIVERS

1° Courrier de la ville de Beaurepaire

- La ville de Beaurepaire demande une participation de 556 € pour la présence d'un enfant en classe d'intégration scolaire (ULIS).

2° Courrier de la mairie de Lapeyrouse-Mornay

- La commune de Lapeyrouse-Mornay constate des dépôts d'ordures ménagères dans ses points de collectes, effectués par des personnes extérieures à Lapeyrouse-Mornay, ceci pour échapper au système de la redevance incitative. Les communes de notre canton rencontrent malheureusement les mêmes problèmes, avec des dépôts d'ordures ménagères dans les points d'apports volontaires.

3° ASTA (association sportive des toujours actifs)

- Le coût de cette activité ne sera plus pris en charge par la communauté de communes. Sur le principe, le centre de l'ile du battoir prendrait en charge l'animateur avec refacturation aux communes sur la base de 1 250 €. Une compensation équivalente devrait être attribuée par la prochaine CLECT. La participation des adhérents est quant à elle de 35 €. Le conseil municipal décide de poursuivre cette activité avec ce nouveau fonctionnement.

Le Maire
Yvan ARGOUD